

# Politique d'engagement des parties prenantes

Edmond de Rothschild REIM



EDMOND  
DE ROTHSCHILD



Le label ISR, dans sa version de juillet 2020 adaptée à l’immobilier, a pour objectif de rendre plus visible les produits d’investissement Socialement Responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Il récompense les démarches de fonds qui s’engagent à respecter les fondamentaux de l’investissement socialement responsable en utilisant une méthodologie basée sur des critères ESG : Environnement, Social et Gouvernance.

Il est décerné par des organismes indépendants et accrédités par le COFRAC (Comité Français d’Accréditation).

Le label ISR permet de se fixer des objectifs sociétaux ambitieux, bien définis et opposables. Il s’inscrit donc pleinement dans la politique menée par Edmond de Rothschild depuis de nombreuses années en matière d’investissement socialement responsable.

En décidant de labelliser la SCPI Edmond de Rothschild Europa selon le référentiel ISR, l’objectif de Edmond de Rothschild REIM (France) (ci-après «EdR REIM») est de concilier performance économique en participant activement à la lutte contre le réchauffement climatique tout en suivant une ligne sociale et de gouvernance renforcée.

## Objectif du document

L’objectif de ce document est d’expliquer comment EdR REIM gère sa politique d’engagement auprès des parties prenantes dans le cadre de la politique ISR d’investissement et de gestion.

## Introduction

Dans le cadre du label ISR et de sa démarche ESG, EdR REIM précise sa politique d’engagement vis-à-vis des parties prenantes clés et notamment auprès des occupants de ses immeubles mais aussi avec ses prestataires (synergies, immobilier, travaux...) afin de les sensibiliser aux objectifs environnementaux, sociaux et en matière de gouvernance de la SCPI Edmond de Rothschild Europa.

## Qui est concerné et quels impacts ?

### Les collaborateurs

Les équipes directement impliquées dans les processus d’acquisition et de gestion des fonds labellisés ISR sont formées chaque année sur les sujets ESG à travers :

- Des sessions de formation ESG ;
- La mise à disposition de matériel E-learning ;
- Lorsque cela est pertinent, certains collaborateurs sont amenés à suivre des certifications complémentaires reconnues.

### Les investisseurs

Les actions mises en œuvre à destination des investisseurs du fonds sont les suivantes :

- Publication de reporting extra-financiers tel que le rapport ISR du fonds et ses annexes périodiques SFDR dans le rapport annuel de la société de gestion ;
- Mise à disposition des informations clés sur le site internet de la société de gestion : politique d’intégration des principales incidences négatives, politique de prise en compte des risques de durabilité, politique de rémunération, politique d’exclusion, politique d’engagement des parties prenantes, rapport Article 29 LEC.

### Les locataires / usagers

En tant qu’utilisateurs des locaux, les locataires et usagers sont les premiers acteurs de la politique ISR du fonds. L’objectif de EdR REIM est d’intégrer le plus possible ses locataires à la démarche afin d’en garantir le succès. Cela passe par les actions d’engagement suivantes :

- Sensibilisation et intégration des locataires à la démarche par le biais de dispositifs contractuels (annexes environnementales intégrant des éléments de la politique ESG de EdR REIM) ;



- Animation et dialogue régulier avec les locataires par le biais de dispositifs de sensibilisation et d’information (comité vert, cahier des charges, ...)
- Mesure de l’appropriation des enjeux ESG par le biais d’une enquête de satisfaction auprès des occupants.

Ces actions sont réalisées soit annuellement soit une fois par cycle selon la périodicité indiquée dans la notice méthodologique de la grille d’évaluation du fonds.

### Les property managers

EdR REIM vise à engager l’ensemble de ses property managers de ses fonds labellisés ISR. Les gestionnaires d’actifs intervenant dans le processus ESG des actifs ont l’obligation de formaliser dans leur contrat avec le fonds qu’ils ont une démarche ESG et mettent en place leurs meilleures pratiques en la matière. L’engagement RSE des property managers est évalué une fois par an dans le cadre de la procédure de revue annuelle des prestataires réalisée par l’équipe RCCI de la société de gestion.

## Les engagements de la SCPI Edmond de Rothschild Europa

EdR REIM se fixe l’objectif de dresser un bilan annuel des activités réalisées au titre de l’engagement de ses parties prenantes concernées par la démarche ISR. La société de gestion divulguera les indicateurs d’engagement suivants:

Typologie de parties prenantes	Actions d’engagement	Indicateurs de suivi
<b>Collaborateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Sessions de formation ESG</li> <li>– Mise à disposition de matériel E-learning</li> <li>– Certifications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre d’heures de formation suivies</li> <li>– Nombre de collaborateurs impliqués dans la gestion de fonds « ESG » formés</li> <li>– Nombre de collaborateurs ayant reçu une certification « AMF Finance Durable »</li> </ul>
<b>Investisseurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Publication de reporting</li> <li>– Mise à disposition d’informations clés sur le site internet</li> </ul>	
<b>Locataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Actions de sensibilisation à la démarche ESG (enquête de satisfaction, webinaire ESG, distribution d’un cahier des charges ESG, organisation d’un comité vert)</li> <li>– Signature d’une annexe environnementale dans le contrat de bail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– % de locataires ayant reçu l’enquête de satisfaction</li> <li>– % de locataires ayant reçu un cahier des charges ESG</li> <li>– % de locataires ayant été invités à participer à un webinaire ESG</li> <li>– Nombre d’actifs sur lequel s’est tenu un comité vert</li> <li>– % de baux comportant une annexe environnementale</li> </ul>
<b>Property managers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Signature d’une clause ESG dans les contrats des property managers</li> <li>– Analyse des engagements RSE des property managers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– % de property managers ayant signé une clause ESG</li> <li>– % de property managers ayant été évalué au regard de leur engagement RSE</li> </ul>

Ce bilan fera l’objet d’une information au sein du rapport extra-financier du fonds.